

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 janvier 2021, a adopté le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement numéro 13-2020 : Règlement modifiant le règlement zonage afin de permettre une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné et vise la construction d'un nouvel établissement d'enseignement primaire sur le terrain situé à l'intersection de la 12e Avenue Est et de la rue Pagé.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de La Sarre.

La Ville tiendra une consultation écrite à l'égard de ce projet de règlement du 11 février au 25 février 2021 inclusivement. Les personnes et organismes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement peuvent, au cours de cette période, transmettre leurs commentaires par écrit au Service du greffe, 201, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Y3 ou à l'adresse électronique suivante : info@ville.lasarre.qc.ca.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan s'y rattachant, est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville, au www.ville.lasarre.qc.ca.

Suite à cette consultation, dans le but de bien informer la population sur ce projet, la Ville de La Sarre ainsi que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi tiendront une assemblée d'information le jeudi 11 mars, à 19 h. Celle-ci sera diffusée en ligne et disponible par la suite sur le site internet des deux organisations.

Plan 1 : Modification de la hauteur maximale permise dans la zone PC-9

